

# CHAPITRE 11. COMMENT L'ASSURANCE ET LA PROTECTION SOCIALE CONTRIBUENT-ELLES À LA GESTION DES RISQUES DANS LES SOCIÉTÉS DÉVELOPPÉES ?

Ce cours a été réalisé en reprenant en grande partie la fiche  
« Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ? »  
rédigée par le Collège de France.

## I. QUELS SONT LES RISQUES ECONOMIQUES ET SOCIAUX AUXQUELS NOUS SOMMES EXPOSES ? ET QUELLES DIFFERENCES DE PERCEPTION ET D'ATTITUDE FACE AUX RISQUES ?

### A. Les principaux risques économiques et sociaux.

Les principaux risques sociaux auxquels les individus sont exposés sont individuels dans la mesure où ils peuvent peser sur une personne en particulier, et ils sont collectifs dans la mesure où ils peuvent concerner au moins une partie de la population. Ces risques sont appelés « sociaux » parce qu'ils sont pris en charge par la protection sociale.

**Les principaux risques sociaux auxquels les individus sont exposés sont :**

- le risque maladie ;
- le risque chômage (perte d'emploi) ;
- le risque vieillesse
- le risque accident (les accidents du travail, mais aussi les accidents domestiques, ou encore les risques liés aux transports)

Les risques maladie, accident et vieillesse conduisent à la fois à une augmentation des dépenses et à une perte de revenus et le risque chômage à une perte de revenus

### B. Les différences de perception et d'attitude face au risque

L'individu est susceptible d'adopter différentes attitudes face au risque : il peut opter pour des conduites à risque ou être plus ou moins averse au risque .

#### 1) Certains individus peuvent opter pour des conduites à risque et donc s'exposer volontairement au risque.

Des individus s'exposent à un risque en connaissance de cause, pour affirmer leur valeur (le courage par exemple) ou leur identité professionnelle si le risque fait partie intégrante de leur métier.

Ainsi par exemple, le rapport de Michel Matheu souligne qu'une étude sur les salariés de la Cogéma a montré que ces derniers ont tendance à accepter le risque d'irradiation auquel ils s'exposent. Une première irradiation est même considérée comme une sorte de « baptême du feu ». Le risque leur permet de s'identifier avec des professions bénéficiant d'une reconnaissance forte comme les pompiers ou les pêcheurs professionnels.

**Le risque est assumé avec fierté, comme une composante de l'identité professionnelle.**

Les conduites à risque des adolescents sont parfois transgressives ; elles sont des manières d'exister en ayant le sentiment d'être libres et de maîtriser leur vie.

En se mettant en position dangereuse, ils ont le sentiment d'affronter le monde et en retirent un sentiment de puissance. Certaines de ces conduites sont toutefois le résultat de leur socialisation primaire : Baudelot et Establet (2002) évoquent par exemple une culture masculine de l'« agon » (guerrier en grec) pour distinguer le comportement des garçons de celui des filles ; les garçons ont en effet souvent eu l'occasion de se confronter aux autres dans des compétitions sportives, ou dans des bagarres.

Les conduites à risque des sportifs de l'extrême ont pour objectif de se dépasser, de rechercher des sensations fortes qui permettent de « donner du sel » à la vie (voir annexe).

Les conduites à risque des automobilistes imprudents relèvent souvent d'une autre logique. Ils sous-estiment de manière quasi-systématique les risques d'accident. Ils estiment connaître le risque, mais être capables de le maîtriser.

## 2) En revanche d'autres individus sont averses au risque

Les recherches menées en économie comportementale (par exemple celles de Kahneman et Tversky – voir encadré) soulignent que la plupart des individus ont une forte aversion au risque. En effet, la plupart des individus n'aiment pas le risque : à espérances de gains égales ( $EspG$  = somme des gains pondérés par leur probabilité), ils choisissent généralement le scénario le moins risqué ; ainsi, dans l'exemple qui suit, un individu « averse au risque » choisira le scénario .....

*Tableau 1*

<i>Scenario A (sans risque)</i>	<i>Scenario B (risqué)</i>
Vous gagnez 100€ (p=100%)	On tire à pile (P) ou face(F) P:0€ [p=50%] F:200€ [p=50%]
$EspG(A)=100€$	$EspG(B)=100€$

En cas de gains négatifs, un individu « averse au risque » choisira dans l'exemple qui suit le scénario A.

## II. COMPRENDRE LES EFFETS POSITIFS (BIEN-ETRE, INCITATION A L'INNOVATION) ET NEGATIFS (ALEA MORAL) DU PARTAGE DES RISQUES TANT POUR LES INDIVIDUS QUE POUR LA SOCIETE

### A. Les effets positifs du partage des risques

La prise de risque peut être profitable à l'individu ainsi qu'à l'ensemble de la société. Certaines activités risquées sont par exemple nécessaires à la sécurité (interventions dans une centrale nucléaire par exemple) et à la stabilité d'un pays (interventions militaires par exemple). **C'est parfois la prise de risque de certains qui contribue à un progrès qui profite à tous.**

Ainsi, reconnaître avoir adopté un comportement déviant peut faire évoluer positivement les normes sociales ou juridiques : le 5 avril 1971, est paru dans le magazine Le Nouvel Observateur « la liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste “Je me suis fait avorter” », s'exposant ainsi à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement, car l'avortement en France était illégal à l'époque.

On pense aussi aux « lanceurs d'alerte » (révélations d'Edward Snowden sur des programmes de surveillance de la NSA par exemple) qui s'exposent à un risque, mais dont les révélations contribuent au respect des droits de l'homme.

De façon à inciter à la prise de risque, alors que la plupart des individus sont averses au risque, les sociétés ont intérêt à mettre en place des dispositifs de partage du risque. La réduction du risque économique de l'entreprise peut inciter les entrepreneurs à créer des entreprises qui contribueront à l'augmentation de la production des richesses profitant à tous (plus de produits à consommer, plus de revenus à partager – plus de profits, plus de salaires, plus de recettes publiques) et à inciter les entreprises déjà en place à opter pour des choix plus innovants, mais plus risqués. Ici aussi toute la société est susceptible d'y gagner : plus de progrès technique, plus de croissance, plus de richesses à distribuer. **Ainsi, le statut des sociétés, qui permet par exemple de limiter les pertes au seul capital de l'entreprise (sans risque de perte de patrimoine personnel) ou de partager les risques entre les différents apporteurs de capitaux, a joué un rôle essentiel dans le développement économique.**

Comme les individus sont globalement averses au risque, le partage des risques permet d'accroître leur bien-être. Ainsi, la couverture des risques de perte de revenus (en raison d'une perte d'emploi, d'un arrêt de travail pour cause de maladie) ou d'une augmentation des dépenses (dépenses de santé par exemple) est susceptible d'améliorer la confiance en l'avenir et de favoriser la cohésion sociale. Le partage des risques accroît donc le bien-être des individus et a un impact positif pour la société dans son ensemble.

## **B. L'effet négatif du partage des risques : l'aléa moral**

La couverture du risque peut modifier les comportements des agents économiques. Elle peut conduire à une forme de déresponsabilisation.

Les assurés maladie peuvent consommer davantage de services médicaux. En effet, le fait que les individus soient couverts par l'assurance maladie et les complémentaires peut modifier leur comportement. En effet, se sachant couverts ils peuvent adopter des comportements risqués en réduisant par exemple les actes de médecine préventives ou en ayant davantage de conduites à risque (tabac, alcool, drogues). De même, le fait d'être assuré génère une surconsommation médicale liée au fait que les dépenses sont remboursées. L'assuré est donc peu voire insensible au prix.

**Du côté de la demande on assiste à un aléa moral qui conduit à un accroissement des dépenses et à une allocation non optimale des ressources puisque des services de santé sont inutilement produits.**

*A ce propos une étude menée entre novembre 1974 et janvier 1982 aux États-Unis a mis en évidence que la consommation des personnes est inversement corrélée avec leur participation financière. Ainsi, le taux de surconsommation serait de l'ordre de 25 % pour les personnes bénéficiant de la gratuité des soins par rapport à celles qui doivent prendre à leur charge 95% des soins.*

*Une expérience menée au Québec qui a consisté en l'instauration d'une franchise et d'un ticket modérateur pour les dépenses pharmaceutiques a mis également en évidence une réduction de la consommation pharmaceutique (au moins à court terme).*

Les grandes entreprises – les banques notamment, se sentant protégées par les pouvoirs publics peuvent prendre des décisions inconsidérées (to big to fail).

Dans le cas de l'assurance automobile, l'assuré peut adopter une conduite risquée car il est sûr d'être indemnisé en cas d'accident. Il peut être moins attentif et minimiser les dangers, sachant qu'il ne supportera pas la totalité des dommages encourus.

### **III. CONNAITRE LES PRINCIPES (PREVENTION, MUTUALISATION ET DIVERSIFICATION) QUI PERMETTENT LA GESTION COLLECTIVE DES RISQUES ET SAVOIR LES ILLUSTRER PAR DES EXEMPLES**

#### **A. Le principe de prévention**

Le principe de prévention consiste à identifier les facteurs de risque pour réduire le risque lui-même et/ou l'importance des dommages éventuels. Il passe par **l'information de la population et par la réglementation**. Ce principe est différent du principe de précaution qui consiste de la part des autorités à tenir compte des risques non connus, mais possibles. Les exemples de prévention sont nombreux ; il peut s'agir d'adopter, ou de faire adopter par des mesures coercitives, des comportements visant à réduire la probabilité de survenue du dommage (limitation de la vitesse, interdiction de consommer des stupéfiants, interdiction de fumer dans des lieux publics, limiter certains excès d'alcool ou de graisses saturées...). L'installation de dispositifs de sécurisation des espaces de vie et de travail permet de réduire la probabilité d'apparition d'un événement indésirable.

#### **B. Le principe de diversification**

La diversification est une stratégie individuelle. Il s'agit de « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier » afin de limiter les conséquences de la survenue d'un événement dommageable.

Concernant les ménages, pour le risque de patrimoine, il peut s'agir de diversifier son portefeuille d'actifs, pour le risque de revenus d'activité, il peut s'agir de travailler à mi-temps en tant que salarié et à mi-temps à son compte, ou de mettre en place des stratégies matrimoniales combinant activité indépendante et salariée au sein d'un couple.

L'entreprise, quant à elle diversifiera ses risques en menant une stratégie de différenciation de ses produits. La diversification des activités économiques, des placements et des sources de revenus permet de les sécuriser.

#### **C. Le principe de mutualisation**

La mutualisation est une stratégie collective. Elle est le procédé qui consiste à couvrir les risques en transférant leur charge sur plusieurs agents économiques. Elle est basée sur le fait que les sinistres ne surviennent qu'à quelques-uns seulement. Accepter de mutualiser les risques, c'est accepter le principe de payer pour les autres sachant que peut-être un jour, ce sera pour soi-même. Par exemple, sur cinq véhicules, un seul en moyenne est confronté à un sinistre. Les cinq cotisations versées permettent alors de payer les dommages de ce dernier. Le principe de mutualisation se base sur la « loi des grands nombres » : lorsque l'on fait un tirage aléatoire dans une série, plus on augmente la taille de l'échantillon, plus les caractéristiques statistiques du tirage se rapprochent des caractéristiques statistiques de la population. Plus le nombre de participants à la mutualisation sera élevé, plus la probabilité de survenue de l'évènement sera proche de celle de l'ensemble de la population et plus la mutualisation des risques sera efficace. Les principales instances chargées de la mutualisation des risques sont les sociétés et mutuelles d'assurance.